

# Mirage sous le muguet

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **126 (1981)**

Heft 5

PDF erstellt am: **26.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Mirage sous le muguet

L'un de nos conseillers nationaux l'écrivait à la veille du 1<sup>er</sup> mai, dans un hebdomadaire publicitaire romand, à propos de la publication des comptes 1980 de la Confédération :

*Les premiers commentaires de la presse mettaient généralement en évidence la primauté prise par les dépenses sociales sur les dépenses militaires. On peut, certes, approfondir, sans oublier pourtant la faiblesse de l'écart : 20,6% des dépenses totales en faveur de la sécurité sociale pour 20,3% au bénéfice de l'armée et de l'armement. L'avance se limite donc à un faible 3 pour mille. Il me semble, du reste, assez puéril d'instituer une sorte de compétition entre deux espèces de dépenses, indispensables l'une comme l'autre. Et encore, le bien-être social est un pilier de notre sécurité, car la justice sociale est le ciment de la cohésion nationale. Où serait la volonté de défense des citoyens sans elle ?*

Laissons de côté «la faiblesse de l'écart», le tribun admettant plus loin qu'il est risible de mettre en compétition les divers secteurs du ménage fédéral. Encore que, en approfondissant malgré tout, il apparaisse que, quant à l'accroissement sectoriel des dépenses, les militaires fassent plutôt figure de cousines pauvres depuis belle lurette. On n'en saluera pas moins, comme il convient, la reconnaissance explicite par l'auteur du caractère indispensable des montants affectés à la chose armée, lui qui n'a jamais fait cache de son militantisme de gauche.

Mais là où ce texte donne à songer, c'est lorsqu'il insinue que la volonté de défense est une fonction de ladite justice sociale. Grands dieux, comment nos ancêtres ont-ils traversé les siècles ? Et en Afghanistan, se bat-on pour de la soupe, des rentes, des horaires et des salaires, un cortège chronique de revendications ?

Certes, un juste équilibre est facteur de prospérité, de calme, d'ordre peut-être. Toutefois, la condition de sa réalisation reste l'indépendance nationale, et non l'inverse.

Non, si nous devons en venir à nous battre, nous le ferons pour notre pays, tout naturellement, c'est-à-dire en mettant nos divergences sous le boisseau, rendant par là sa primauté au sort commun, et non pour sauvegarder des privilèges ou des conquêtes sociales.

L'homme est prêt au sacrifice pour ses idées, pas pour ses aises.

RMS